

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2026		
Objet : Élection du maire		
Délibération N°	20-2026	

Envoyé en préfecture le 24/03/2026 Reçu en préfecture le 24/03/2026 Publié le ID : 032-213203706-20260320-202026-DE
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR
SEANCE ORDINAIRE N°03-2026 Du 20 mars 2026
L'an deux mille-vingt six le vingt mars à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester Présents: BALLESTER Éric , VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, FOURSIN Guy, VILLEMUR Michèle, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, GAURAN Jean-Luc, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline <u>Secrétaire de séance</u> : CHOMARAT Caroline

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

– M. BALLESTER Éric : **15 voix**

- M. BALLESTER Éric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Eric BALLESTER

Secrétaire de séance,
CHOMARAT Caroline

